



Liège, le 10 mai 2019.

Votre correspondante : LEONARD Chantal – 04/364.14.39
adeps.ccs.liege@cfwb.be

Objet : **W.E. de Grande Randonnée.**

Madame,
Monsieur,

Le Centre de Conseil du Sport de Liège organise un week-end de Grande Randonnée à Engreux **le samedi 15 et dimanche 16 juin 2019.**

La randonnée du samedi nous fera découvrir la région de Harre (Manhay) et celle du dimanche partira du Centre Adeps des « Deûs Oûtes » vers le Héro. **Ces lieux de randonnée peuvent être modifiés en fonction des décisions de la DNF concernant la peste porcine africaine** ce qui pourrait entraîner des déplacements en voiture plus conséquents.

Les frais de participation s'élèvent à **60€/personne** en chambre de trois lits superposés (**code ENG151652**) et à **70€/personne** si vous souhaitez occuper cette chambre à deux (**code ENG151653**). Afin de permettre à un maximum de randonneurs de participer à ce week-end, une priorité sera accordée aux inscriptions en chambre de 3 personnes.

L'internat du Centre se compose de chambres avec un évier mais les douches cabines ainsi que les toilettes se trouvent à chaque extrémité de chaque couloir.

Le prix comprend l'encadrement des randonnées, les ravitaillements en eau (1/2L par jour et par personne), le logement, le souper du samedi, le déjeuner et le pique-nique du dimanche ainsi que la tasse de café et le morceau de tarte pour clôturer le week-end.

Pour vous inscrire, il suffit, tout d'abord, de verser le montant de l'(des) inscription(s) sur le compte **BE58 0912 1110 6179** du CCS Luxembourg en **mentionnant en communication** vos nom(s), prénom(s) et code **ENG151652 ou ENG151653** et ensuite de compléter lisiblement et entièrement le bulletin d'inscription (1 bulletin par personne), en annexe, puis de le(s) renvoyer **obligatoirement signé** par voie postale, fax ou mail au Centre du Conseil du Sport de Liège

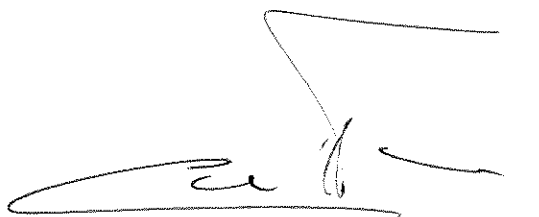
Les inscriptions ne seront confirmées qu'après réception du paiement et du bulletin d'inscription complété.

Pour participer à ce week-end GR, une voiture ou un covoiturage est indispensable.

- **les participants doivent être aptes (sauf accident) à accomplir l'entièreté du parcours (2 jours soit +/- 45 kms).**
- les participants s'engagent à respecter le règlement d'ordre intérieur en annexe.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Madame Piette au 04/364.14.35 ou au 0497/28.95.95.

Je vous souhaite d'ores et déjà bon amusement et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations sportives.



S.CAELEN,
Inspecteur

CODE DU STAGE	ACTIVITE CHOISIE	Réservé à l'Administration
Votre choix ENG 1516.....	GR ENGREUX	

Coordonnées du stagiaire (remplir en majuscules)

Nom: Prénom:
 Date de naissance: Sexe (biffer la mention inutile): Masc - Fém
 Adresse: N°:
 Code postal: Commune:
 Tél: GSM:
 E-Mail:
 N° National (voir carte d'identité):
 En cas de remboursement éventuel:
 Nom du titulaire du compte: N° de compte:

Je déclare avoir pris connaissance et à respecter le règlement d'ordre intérieur en annexe.

Acceptez-vous d'être contacté pour un éventuel covoiturage? Oui non
 (partager votre voiture)
 Date et Signature

Attention un bulletin par personne et n'oubliez pas de mentionner le code choisi.

Je désire partager la chambre avec

Règlement d'ordre intérieur

Toute inscription à un week-end de Grande Randonnée implique la connaissance et le respect du présent règlement.

1. La participation au week-end de grande randonnée suppose que le paiement intégral relatif à l'inscription a été effectué et confirmé.
2. La participation à l'entièreté du week-end est obligatoire.
3. La propreté et l'ordre doivent être maintenus dans les locaux fréquentés : chambres, restaurant, sanitaires.
4. Une participation à certaines petites tâches de la vie quotidienne vous sera demandée (*dresser et/ou* desservir votre table au restaurant, ranger votre chambre).
5. Les frais consécutifs à toute dégradation causée à l'environnement ou au matériel seront supportés par son / ses auteur(s).
6. Il est demandé à chacun une attitude correcte et courtoise tant à l'égard des autres participants qu'envers les membres du personnel d'encadrement.
La ponctualité est requise à l'activité et au restaurant.
7. La détention et l'usage de boissons alcoolisées ne sont pas autorisés.
8. La consommation de tabac est interdite à l'intérieur des bâtiments.
9. Les chiens sont interdits.
10. Les remarques de toute nature (organisation de l'activité, accident sportif, etc.) sont à adresser au responsable de l'activité avec un maximum de deux jours après celle-ci.
11. La pratique de cette activité sportive nécessite une tenue adéquate.
12. Les participants sont seuls responsables de leurs effets personnels.
13. Aucun changement de quel qu'ordre que ce soit ne peut se faire sans l'autorisation du responsable de l'activité du Centre de Conseil du Sport de Liège.
14. En cas de maladie ou d'accident préalable au week-end, un remboursement ne sera possible que sur présentation d'un certificat médical daté au plus tard du 1^{er} jour du week-end et envoyé au Centre du Conseil du Sport avant le week-end.
Toutefois, une somme forfaitaire de 12,50€ sera retenue pour frais administratifs dans tous les cas.
15. Tout comportement ou atteinte au bon fonctionnement de l'activité sera sanctionné d'une exclusion par le responsable de l'activité.
16. **Le bon déroulement et la réussite du week-end dépendent du respect de ces quelques règles élémentaires. Leur non respect peut entraîner le renvoi immédiat du participant sans possibilité de recours ni de remboursement.**